



**DECISION N°2023-07**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE DEUX VELOS TOUT TERRAIN ELECTRIQUES.**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2021/09/21/09 du Comité Syndical en date 21 septembre 2021 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant que l'objectif de Développer une offre d'Activités de Pleine Nature fondée sur le respect des usages locaux et de la biodiversité énoncés dans la mesure 29 de la Charte est au cœur des missions du Parc (Orientation 10 / mesure 29 / Poursuivre la structuration et l'animation de l'Espace VTT-FFC Ventoux).

Considérant que le Parc naturel régional souhaite s'équiper de deux VTT permettant le suivi, la promotion et la structuration de l'espace VTT-FFC Ventoux, via des accueils presse VTT, de la création de nouveaux circuits, du suivi de l'existant, de la création de contenu promotionnel.

Pour mettre en œuvre ce projet, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux présente un dossier de demande de subvention au titre du Contrat de Parc 2021-2023 (Région SUD) pour un coût prévisionnel de 8 415 € HT.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT	%
Achat 2 VTT	8 415 €	Contrat de Parc (Région SUD)	6 732 €	80 %
		Autofinancement (PNRMV)	1 683 €	20 %
<b>Total</b>	<b>8 415 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 415 €</b>	<b>100 %</b>

DECIDE,

De solliciter un financement auprès du Conseil régional Provence Alpes Côte-d'Azur, dans le cadre du Contrat de Parc 2023,

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégué de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 03/05/2023

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Conseillère Régionale**

**Jacqueline BOUYAC**